

Commune de Buthiers

Tél-fax : 03 81 56 89 65

adresse mail : mairie.buthiers70@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2015

Effectif légal du Conseil Municipal : onze

L'an deux mil' quinze, le vingt huit avril à vingt heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal.

Etaient présents :

Mme COSTILLE Brigitte, M. DIDIER Guy, Mme GAUTHEROT Annick, Mme GUENOT Lucienne, M. LAMIDIEU Lionel, M. MAGNIN Didier, M.PAGET Olivier.

Absents excusés:

M. AURIERE André, M. GIRINAL Jean Marc, M. HUMBERT Nicolas, M. MILLET Hervé.

Madame GUENOT Lucienne a été élue secrétaire.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Guy DIDIER, maire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2015, n'ayant pas donné lieu à remarques, a été validé.

1/ Examen et vote du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2014 – budget assainissement :
--

Compte administratif :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Monsieur Didier Magnin, vote à l'unanimité, les résultats du compte administratif 2014 du service assainissement:

	Total dépenses 2014	Total recettes 2014	Résultats
fonctionnement	15 093.46 €	23 235.39 €	8141.93 €
Investissement	214 092.72 €	7 041.81	-207 050.91 €

Il est à noter que l'exercice 2013 présentait un excédent de 188706.39€ qui vient atténuer d'autant le déficit de l'exercice 2014. Ces mouvements sont liés à la contractualisation d'un prêt relais de 200 000€ faisant partie du plan de financement des travaux de création de la station d'épuration. Ce prêt a été remboursé intégralement en 2014.

Compte de gestion :

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du compte de gestion 2014 du service assainissement, établi par les services de la Trésorerie de Rioz et dont les résultats sont identiques au compte administratif, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, n'émet aucune observation sur ces comptes.

2/ Délibération sur une modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais concernant des compétences liées à la Culture et à la gestion des sentiers de randonnées :

Le maire explique que par délibération en date du 13 avril 2015, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement à la majorité des voix (6 votes « contre »), pour une modification statutaire.

Cette décision implique la modification de l'article 1) Protection et mise en valeur de l'environnement, où il convient d'ajouter :

« Aménagement et entretien, en partenariat avec le Pays des 7 Rivières, des chemins de randonnée hors catégorie I, inscrits au Plan Département des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). L'inventaire des itinéraires communautaires sera défini, complété ou restreint par décision du conseil communautaire. »

Et de l'article 3) Construction, grosses réparations, organisation du fonctionnement, gestion, entretien et surveillance des équipements culturels, sportifs et de loisirs, où il convient d'ajouter :

« Mise en réseau des acteurs culturels lors d'évènements d'intérêt communautaire et sensibilisation des publics locaux sur l'éducation artistique dans le cadre du Pack culturel ou tout programme d'aide à la culture »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve (pour : 7, contre : 0, abstentions : 0) la modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays Riolais, telle que rédigée ci-dessus.

3/ Mise en place d'un moyen de paiement par internet des factures d'eau et d'assainissement :

Le maire fait part au Conseil de la possibilité, offerte par la Trésorerie de Rioz, de mettre en place un service de paiement par Internet, par carte bancaire, par prélèvement ou par TIP des factures émises par la mairie : eau, assainissement, affouage, locations immobilières, vente de prestations diverses, ...

Ce service offre aux habitants de la commune des possibilités de paiement modernes et rapides. Le paiement par Internet donnera lieu à des frais supportés par la commune de 0.25% du montant payé. La commune devra informer les habitants des différentes modalités de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adhérer à ce service et autorise le maire à signer une convention d'adhésion avec la trésorerie de Rioz.

5/ Adhésion à l'Addim (Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la Danse en Haute-Saône) :

L'ADDIM (Association Départementale pour le Développement et l'Initiative de la Musique et de la danse en Haute-Saône) propose une adhésion au titre de l'année 2015. Avant de répondre à cette demande, le Conseil municipal suggère de se rapprocher de La Communauté de Communes du Pays Riolais pour coordonner les aides éventuelles.

6/ Examen de demandes de subventions émanant d'associations :

La mairie a reçu de nombreuses demandes de subventions de la part d'associations diverses (AFM Téléthon, ADAPEI, Prévention Routière, Banque alimentaire, France Alzheimer, Croix Rouge) Après débat, le Conseil a défini un principe : compte tenu du nombre de sollicitations et des restrictions budgétaires, seules les demandes d'associations ayant une activité locale seront examinées et donneront lieu, le cas échéant, au versement d'une subvention.

7/ Examen du règlement organisant le vide-greniers du 07 juin et tour de table sur l'organisation :

. le règlement du vide greniers et le document d'inscription sont validés. Ils sont disponibles sur le site internet de la commune (www/buthiers70.fr) et auprès des référents : Mme Annick GAUTHEROT (tél. :06 77 29 53 67) ou M. Jean Marc GIRINAL (tél. : 06 82 15 28 47).

. Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) propose de faire appel aux habitants de la commune pour recueillir des objets qui seraient mis en vente par le CCAS. Le produit de la vente viendrait alimenter le budget du CCAS qui sert à financer les actions sociales.

8/ Questions diverses

8.1/Vitesse des véhicules Grande rue.

Le maire signale que plusieurs riverains se plaignent de la vitesse de certains véhicules dans la traversée du village. Le projet d'aménagement de la Grande rue vise à sécuriser cette voie mais pour des raisons techniques, le calendrier de réalisation sera plus long que prévu initialement. Les points les plus préoccupants se situent aux deux entrées (côté Voray/l'Ognon et côté Perrouse). Dans l'attente des futurs travaux, l'installation d'un radar pédagogique côté Voray et rendre la rue de la mairie prioritaire (côté Perrouse) pourrait faire ralentir les véhicules sans engager des dépenses conséquentes. Après échanges, le Conseil charge le maire d'approfondir ces deux solutions.

8.2/ arbres déracinés et branchages destinés à d'affouage 2014/2015 non marqués :

Des habitants ont signalé des arbres déracinés et des branchages non marqués. La question est de savoir quelle destination sera donnée à ces arbres ?

Les services de l'ONF seront consultés pour rechercher une solution en concertation avec la commission « Forêt ».

Le prochain Conseil Municipal se réunira mardi 26 mai 2015 à 20H30.